



COMMUNE DE VAL-CENIS (73)



Mai 2021

PLAN LOCAL D'URBANISME 1.A DIAGNOSTIC AGRICOLE

Commune déléguée de Bramans

DOSSIER D'APPROBATION

Projet arrêté par le conseil municipal le
29 janvier 2020

Vu pour être annexé à la délibération du
conseil municipal du 04 mai 2021

Réf. : 16-200

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
1. CARACTERISTIQUES TERRITORIALES	3
1.1. Géomorphologie du territoire	3
1.2. Un paysage marqué par les pâturages et les prés de fauche	4
2. CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES.....	5
2.1. Une activité agricole communale dynamique	6
2.1.1. L'élevage, principal mode d'activité	6
2.1.2. Une pérennité assurée pour tous les élevages	8
2.1.3. Le maraîchage : une activité en développement	8
2.2. Valorisation de la production	9
2.3. Des activités agricoles spécialisées dans l'élevage	9
2.3.1. Un cheptel communal important et diversifié	9
2.3.2. Utilisation des sols et taille des exploitations.....	10
2.4. Besoins agricoles liés aux exploitations en places	11
3. LES ENJEUX DE L'ACTIVITE AGRICOLE A BRAMANS.....	11
3.1. Un territoire équitablement partagé	11
3.1.1. Des espaces agricoles compacts.....	11
3.1.2. Contraintes liées à l'exploitation	12
3.1.3. Enveloppes urbaines compactes et sièges d'exploitations groupés	13
3.2. Un territoire façonné par la pratique de l'élevage	16
3.2.1. Un réseau d'irrigation développé	16
3.2.2. Une organisation amont / aval des terres agricoles.....	18
3.2.3. Des parcelles fonctionnelles	22
3.3. Synthèse.....	24
SYNTHESE ET ENJEUX.....	28
Synthèse.....	28
Enjeux	28

INTRODUCTION

La commune nouvelle de Val-Cenis est issue de la fusion en 2017 de Bramans, Lanslebourg-Mont-Cenis, Lanslevillard, Sollières-Sardières et Termignon. Située en Haute-Maurienne, dans le département de la Savoie, la commune déléguée de Bramans s'étend sur 8 839 hectares, principalement en rive gauche de l'Arc. La commune s'étage entre 1 194 (extrémité Ouest de la commune le long de l'Arc) et 3 378 (Mont d'Ambin) mètres d'altitude.

Bramans compte 432 habitants en 2014, un chiffre en constante progression depuis le milieu des années 1970. Le territoire agricole a la particularité de se décomposer en deux entités distinctes : d'une part la plaine de l'Arc où se situe le village ; d'autre part les alpages dispersés dans les vallons d'Ambin, de Savine, d'Etache et à Bramanette.

L'essentiel de l'activité agricole se concentre dans la vallée. Les alpages sont utilisés pour le fourrage et la pâture des troupeaux en été.

Située entre Modane et Bessans, la commune de Bramans est traversée par la route départementale 1006 qui relie Saint-Jean-de-Maurienne à l'Italie par le col du Mont-Cenis. L'axe, particulièrement fréquenté, scinde la vallée en deux et complique les déplacements entre les différents tènements agricoles.

Dans le cadre de l'élaboration de son PLU, le Conseil municipal a souhaité réaliser un diagnostic agricole.

Le présent diagnostic repose sur une enquête réalisée auprès des agriculteurs en 2017. La compilation des informations disponibles et la conclusion de l'enquête ont permis de définir le contexte général agricole et les enjeux de l'agriculture à Bramans.

Les premiers résultats de l'étude ont été présentés aux élus ainsi qu'aux représentants de l'Etat et de la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc pour une première validation et pour les informer de la suite donnée au document dans le cadre du PLU.

1. CARACTERISTIQUES TERRITORIALES

1.1. Géomorphologie du territoire

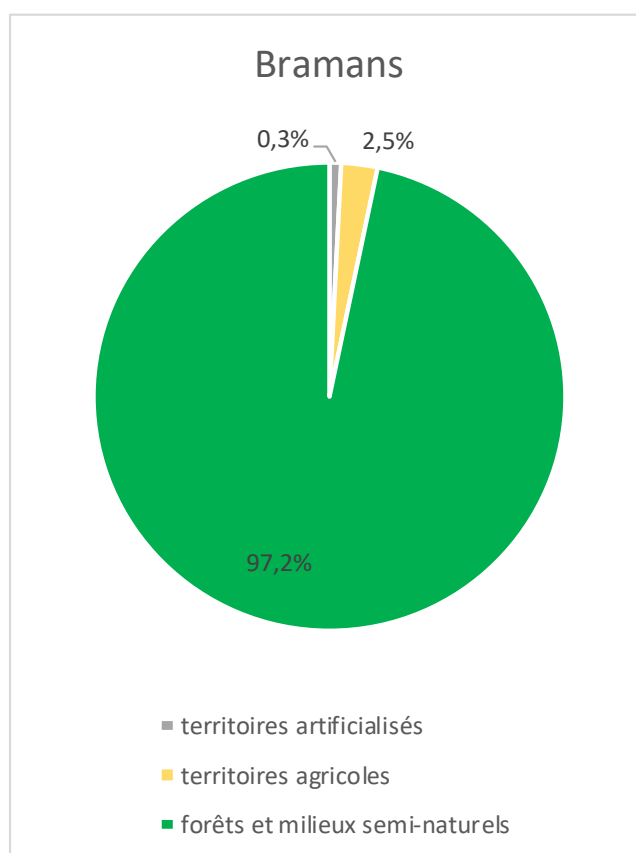
Bramans se situe dans un territoire de montagne, dans la partie supérieure de la vallée de la Maurienne. Les deux principaux hameaux (le Chef-lieu, le Vernet) sont établis dans la vallée de l'Arc, le long de la route départementale 1006.

La vallée représente une infime partie du territoire, le reste s'étalant sur les versants frontaliers et dans les vallons en altitude.

Si l'activité agricole est restreinte dans la vallée par les infrastructures, les zones urbaines et le dénivelé, les espaces d'altitude sont plus largement ouverts et propices au pastoralisme. En effet, les agriculteurs de Bramans et des communes riveraines participent toujours à l'entretien des alpages en fauchant et en faisant pâturer les troupeaux en été.

L'activité agricole est importante à Bramans mais la part du territoire qu'elle occupe est relativement faible au regard des espaces naturels et forestiers. En effet, les escarpements rocheux, les glaciers et les forêts occupent près de 97,2 % de la surface communale (remarque : il semblerait qu'une partie des prairies d'alpage se trouve cependant en zone naturelle dans les données 2012 de l'Observatoire).

Graphique 1 : Occupation de l'espace à Bramans en 2012



Source : Observatoire des Territoires de la Savoie.

Si du point de vue de la morphologie de la vallée de l'Arc, l'entité agricole de Bramans peut être considérée homogène et d'un seul tenant, plusieurs ruptures physiques marquent la plaine :

- la départementale 1006 que les agriculteurs doivent parfois traverser,
- la rive droite de l'Arc qui n'est accessible que par deux ponts situés à l'entrée Nord et à l'entrée Sud de la commune,
- les zones urbaines qui créent des enclaves difficilement accessibles aux engins agricoles.

Photo 1 : Prés de fauche et pâturages à l'Ouest du Chef-lieu



Photo 2 : Prairie dans le secteur du Planay



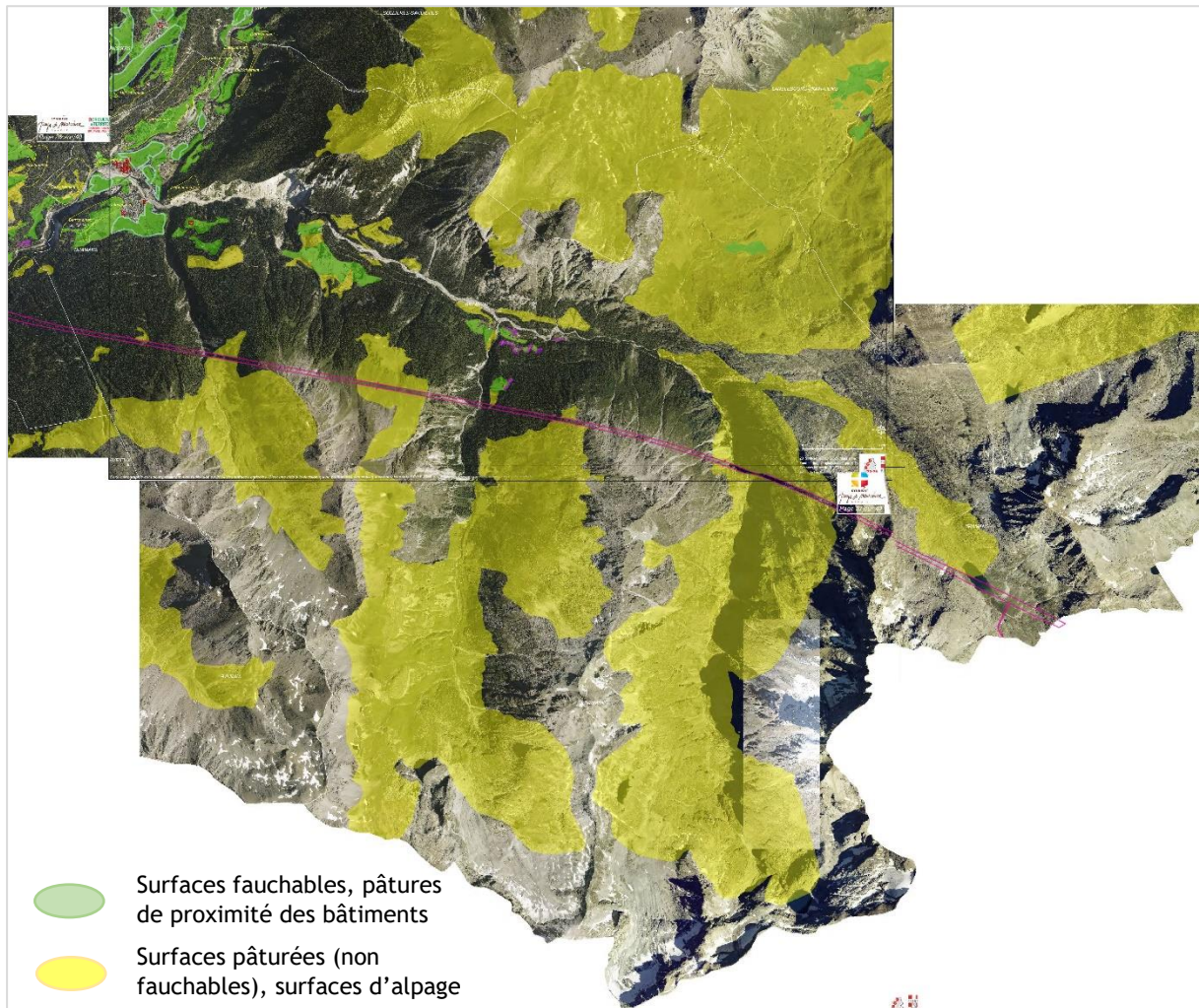
1.2. Un paysage marqué par les pâturages et les prés de fauche

Bramans appartient au territoire de la Haute-Maurienne. Il s'agit d'une région rurale où l'activité agricole est encore très présente. Les caractéristiques du climat et du relief ne permettent pas les grandes cultures ou les vignobles. Depuis toujours, la principale activité agricole en Haute-Maurienne est l'élevage et la pratique de l'agro-pastoralisme. En effet, le territoire bénéficie de grandes surfaces d'alpages et de prairies d'altitude toujours entretenues.

Le territoire est également en partie compris dans le périmètre de l'AOP Beaufort. De nombreux élevages sont donc en production de lait pour la transformation (à la ferme ou dans les coopératives) en fromage.

Dans son étude diagnostique, le SCOT a identifié les différents espaces agricoles à préserver. A l'échelle de la commune déléguée de Bramans, on constate que les surfaces fauchables et les bâtiments d'exploitation sont concentrés dans la vallée, à proximité des hameaux principaux. On remarque également les importantes surfaces d'alpage sur la seule commune de Bramans.

Carte 1 : Enjeux agricoles identifiés dans le SCOT



Source : SCOT du Pays de Maurienne.

2. CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

D'après les données PACAGE de 2007 à 2014, disponibles sur l'Observatoire des Territoires de la Savoie, en 2014, treize agriculteurs professionnels exploitaient des terres sur Bramans, dont dix avaient leur siège sur la commune. L'enquête réalisée en 2017 auprès des agriculteurs a révélée qu'il n'y avait plus que dix exploitations agricoles professionnelles à Bramans.

On peut remarquer que la SAU communale sur la même période est fluctuante mais reste globalement comprise entre 1 600 et 2 000 ha.

Nota : les données de l'Observatoire des Territoires de la Savoie s'arrête à l'année 2014 pour le seul village de Bramans.

Tableau 1 : Nombre de déclarants sur la commune déléguée de Bramans

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de déclarants:							
avec parcelles sur la commune	11	11	12	12	12	13	13
avec siège sur la commune	11	11	9	10	9	10	10
Surface Agricole Utilisée (SAU) en ha	1496	2220	1052	1782	1973	1880	1860

Source : Observatoire des Territoires de la Savoie, données PACAGE 2007-20014.

Alors que le nombre d’exploitations ayant leur siège sur la commune de Bramans est en légère baisse (11 exploitations en 2008 et 10 en 2020), on peut remarquer que le chiffre à l’échelle de la commune nouvelle de Val-Cenis suit la même tendance (57 exploitations en 2008 et 52 en 2018).

Tableau 2 : Evolution du nombre d’exploitations à Bramans et Val-Cenis

Nombre de déclarants:	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
avec siège sur la commune déléguée de Bramans	11	11	9	10	9	10	10				
avec siège sur Val Cenis	57	58	55	54	51	52	52	55	51	52	52

Source : Observatoire des Territoires de la Savoie, données PACAGE 2007-2018.

On peut remarquer la présence de formes sociétaires sur la commune déléguée avec deux GAEC (Groupement Agricole d’Exploitation en Commun) dont les sièges se situent dans la zone artisanale et agricole des Glières. Un troisième GAEC n’a pas de bâtiment d’élevage sur la commune puisque ses troupeaux passent l’hiver dans le Sud de la France et l’été dans les alpages de Bramans.

Ces trois exploitations exploitent entre 140 et 560 ha à Bramans.

2.1. Une activité agricole communale dynamique

2.1.1. L’élevage, principal mode d’activité

Dix exploitations agricoles professionnelles dont le siège se situe à Bramans exploitent les terres communales. A celles-ci s’ajoutent trois exploitations des communes voisines qui entretiennent également quelques parcelles bramanaïses : une exploitation dont le siège se situe à Sollières-Sardières (environ 50 brebis laitières et 300 ovins pour la viande) ; une dont le siège se situe à Termignon (environ 40 chèvres) ; et une dont le siège se situe en Italie (vaches en pâture l’été dans les alpages).

L’élevage est le principal mode économique pour les agriculteurs de Bramans.

Elevage bovin

Sur la commune seulement quelques dizaines de bovins sont élevés pour la viande. Le plus souvent il s’agit de veaux ou de génisses élevés en parallèle des activités laitières.

Elevage laitier bovin

Trois exploitations produisent du lait de vache. Cette activité représente environ 135 vaches laitières. Ces exploitations ont besoin des surfaces de pâture et de fourrage nécessaires à leur activité. L’aire d’appellation AOP Beaufort à laquelle Bramans appartient nécessite pour

les éleveurs d'utiliser majoritairement du fourrage local. La préservation des prés de fauche est donc un enjeu vitale pour ces exploitations.

Elevage laitier caprin

Trois exploitations de Bramans produisent du lait de chèvre et fabriquent leur propre fromage. L'activité représente environ 200 chèvres.

Elevage ovin

L'élevage de moutons est l'activité la plus représentée sur la commune avec un total de plus de 2 100 têtes. Les moutons passent l'hiver dans les bâtiments d'élevage de la zone des Glières ou dans le Sud de la France. Durant la période estivale, les troupeaux sont emmenés paître dans les alpages.

Il y a sept bâtiments d'élevage situés à proximité du Chef-lieu auxquels s'ajoutent les nombreuses fermes et chalets disséminés dans les alpages.

Parmi les onze exploitants, un est double-actif et les autres ont pour unique activité l'agriculture. Le nombre d'emplois générés par l'activité agricole communale en plus des chefs d'exploitation et de quatre temps complets et un emploi saisonnier.

Photo 3 : Bovins en pâture en amont du Chef-lieu



Photo 4 : Bâtiments d'élevage dans la zone des Glières



Une des particularités de l'activité agricole de Bramans est la diversité du bétail au sein d'une même exploitation. En effet, la plupart des agriculteurs de la commune élèvent en même temps différents types de bêtes : bovins, caprins, ovins, équidés, ... Il s'agit de quelque chose de propre au territoire et qui témoigne de la richesse de l'agriculture et de l'élevage de Bramans.

Une autre particularité est la présence d'exploitations sur le territoire communal uniquement durant la période estivale. Le détail et les caractéristiques des exploitations installées à l'année à Bramans et des agriculteurs transhumants figurent dans le tableau ci-après.

Tableau 3 : Caractéristiques des exploitations de Bramans

	Individuel	EARL	GAEC	Statut	Pérennité	Type d'élevage
toute l'année	4	-	2	7 temps complets 1 double actif 1 emploi saisonnier	> 10 ans : 6	Bovins : 2 Caprins : 1 Ovins : 4
seulement l'été	2	-	1	7 temps complets	> 10 ans : 3	Bovins : 2 Caprins : 2 Ovins : 2
TOTAL	6	-	3	14 temps complets 1 double actif 1 emploi saisonnier	> 10 ans : 9	Bovins : 4 Caprins : 3 Ovins : 6

Source : enquête auprès des agriculteurs, 2017.

2.1.2. Une pérennité assurée pour tous les élevages

L'enquête réalisée auprès des agriculteurs de Bramans en 2017 montre une activité agricole pérenne et dynamique dans son ensemble. La pérennité des exploitations a été jugée en fonction de l'âge des chefs d'exploitations, de la succession prévue ou incertaine de leur activité et de la viabilité des installations agricoles. Il s'agit d'une appréciation prise à un instant t, ce n'est en aucun cas un aperçu de l'évolution future des structures agricoles, chaque exploitation est susceptible d'évoluer différemment en fonction des aléas.

Tableau 4 : Classes d'âges des chefs d'exploitation de Bramans

âge des exploitants	Nombre
0 - 40 ans	2
41 - 50 ans	6
51 - 55 ans	1
55 ans et plus	2
TOTAL	11

Source : enquête auprès des agriculteurs, 2017.

Sur les neuf exploitations en élevage ayant leur siège sur la commune déléguée, huit ont une pérennité supérieure à 10 ans. Il est encore trop tôt pour prédire la succession d'une agricultrice, mais les caractéristiques de l'exploitation laissent penser que sa pérennité sera supérieure à 10 ans.

2.1.3. Le maraîchage : une activité en développement

Depuis 2019, une exploitation maraîchère est installée à Bramans sur des parcelles situées en contrebas à l'ouest du cimetière. Il s'agit d'une petite activité qui démarre seulement mais qui pourrait avoir besoin d'espace pour se développer en fonction de la demande. Etant donné qu'il s'agit d'une installation récente, il est difficile d'évaluer la pérennité de l'activité. Elle est cependant jugée supérieure à 10 ans dans la mesure où il y a peu d'activités de ce type sur le territoire et les exploitants sont jeunes.

2.2. Valorisation de la production

D'après l'Observatoire des Territoires de la Savoie, la Surface Agricole Utile (SAU) communale s'élève à 1 860 ha (PACAGE 2014). L'enquête pastorale de 2014 a recensé un total de 4 961 ha d'alpages sur la commune (voir Carte n°8 « Surface agricole exploitée dans les alpages »), ce qui représente presque un tiers des alpages de Val-Cenis.

La commune appartient aux périmètres IGP (Indication Géographique Protégée) suivants :

- emmental de Savoie,
- emmental français Est-Central,
- gruyère,
- pommes et poires de Savoie,
- tomme de Savoie.

Bien que le territoire appartienne à des périmètres IGP, l'essentiel de l'activité agricole communale n'en tire pas avantage. Cependant deux exploitations produisent du lait pour l'appellation AOP Beaufort.

La transformation à la ferme fait partie des savoir-faire locaux qui continuent d'être pratiqués en Haute-Maurienne notamment. Ainsi, plus de la moitié des exploitations de Bramans pratique la vente directe de fromage ou de viande.

Aucune exploitation ne fait l'objet de contractualisation. Cependant une exploitation pratique l'agriculture biologique et fabrique des fromages de chèvre.

2.3. Des activités agricoles spécialisées dans l'élevage

2.3.1. Un cheptel communal important et diversifié

Les moutons sont l'espèce la plus représentée avec un total de plus de 2 100 têtes. Si la plupart des ovins passe l'hiver dans les bâtiments d'élevage de la zone des Glières, une grande partie est extérieure à la commune et transhume l'été vers les alpages de Bramans (environ 800 moutons).

Les caprins et les bovins sont aussi largement représentés dans le cheptel communal avec respectivement 200 et 100 têtes à l'année, auxquelles s'ajoutent 90 et 105 têtes l'été. Quelques chevaux et quelques ânes complètent le tableau.

Tableau 5 : Répartition des différents animaux d'élevage à Bramans

Cheptel communal	Bovins			Ovins	Caprins	Equidés
	Vaches laitières	Vaches nourrices	Autre bovins			
toute l'année	125	20	55	1330	100	3
seulement l'été	10	40	40	800	105	7
TOTAL	135	60	95	2130	205	10

Source : enquête auprès des agriculteurs, 2017.

La préservation des espaces de prairies est essentielle pour le maintien de l'élevage sur la commune. La proximité des prairies avec les sièges d'exploitation est également primordiale pour assurer la mise en pâture des bêtes qui passent toute l'année sur le territoire.

La localisation des différents bâtiments d'élevage figure sur les cartes ci-après.

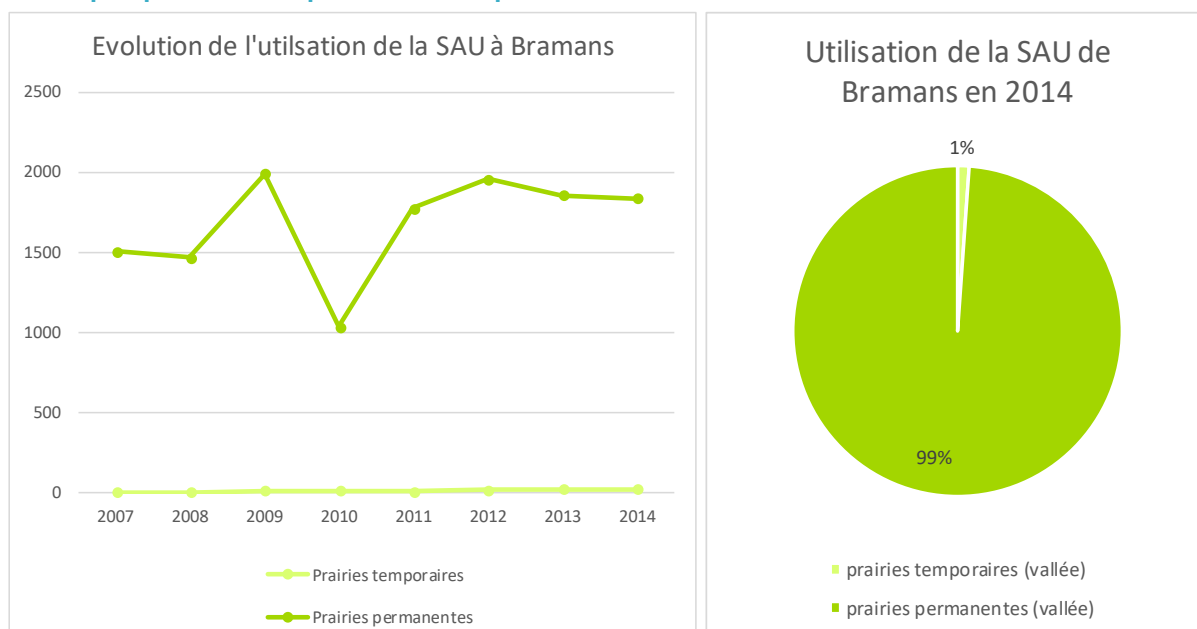
2.3.2. Utilisation des sols et taille des exploitations

L'usage des sols se répartit de la façon suivante :

- prairies permanentes et temporaires dans la vallée de l'Arc,
- prairies permanentes dans les alpages.

Nota : l'activité de maraîchage à Bramans n'a pas été prise en compte dans la mesure où l'exploitation est récente et la surface concernée relativement faible (environ 3 000 m²).

Graphique 2 : Occupation de l'espace à Bramans en 2014



Source : Observatoire des Territoires de la Savoie.

Les exploitations de Bramans sont plutôt de taille importante. En effet, les agriculteurs présents toute l'année dans le village exploitent en moyenne 235,7 ha à Bramans et 57,2 ha sur les communes voisines. Cette taille importante s'explique par l'utilisation des alpages pour faire pâturer les troupeaux. En effet, le rendement des prairies d'altitude est plus faible qu'en plaine et les surfaces nécessaires pour nourrir les troupeaux sont plus importantes.

On peut remarquer également que la part des terres en propriété est assez faible pour les agriculteurs bramanais présents toute l'année : environ 4,7 % à Bramans. Ce chiffre est relativement faible par rapport à la moyenne relevée dans le département : selon la Chambre d'agriculture Savoie-Mont-Blanc, les agriculteurs de Savoie sont propriétaires de près de 12 % des terres qu'ils exploitent.

Tableau 6 : Répartition des surfaces agricoles exploitées

	Surface exploitée sur Bramans	dont Surface en propriété sur Bramans	Surface moyenne exploitée sur Bramans	Surface moyenne en propriété sur Bramans	Surface exploitée sur des autres communes	Surface moyenne exploitée sur des autres communes
toute l'année (6)	1413,9 ha	4,7%	235,7 ha	11,2 ha	343,1 ha	57,2 ha
seulement l'été (3)	668 ha	2,5%	222,7 ha	5,5 ha	1470 ha	490 ha
TOTAL (9)	2081,9 ha	4,0%	231,3 ha	9,3 ha	1813,1 ha	201,5 ha

Source : enquête auprès des agriculteurs, 2017.

2.4. Besoins agricoles liés aux exploitations en places

L'enquête réalisée auprès des agriculteurs a permis à ces derniers de faire remonter les différents problèmes ou projets liés à leur activité.

Plusieurs exploitations ont indiqué avoir besoin d'aménager leurs installations et prévoient l'extension ou la construction de bâtiments agricoles. La plupart des projets se situe dans le secteur des Glières.

A terme, différentes parcelles pourraient être défrichées dans la vallée pour augmenter les surfaces en pâturage proches des bâtiments d'élevage.

Le futur PLU devra donc garantir le cadre nécessaire au bon développement de toutes les exploitations de Bramans pour assurer leur pérennité et l'entretien du paysage.

3. LES ENJEUX DE L'ACTIVITE AGRICOLE A BRAMANS

Les principales recommandations du Document de Gestion de l'Espace Agricole et Forestier sont :

- de préserver les surfaces présentant un enjeu important pour l'agriculture,
- d'éviter d'enclaver dans l'urbanisation les sièges d'exploitation et les bâtiments d'élevage, notamment des bâtiments « viables », et de préserver les pâturages de proximité,
- de préserver les accès aux terres agricoles, aussi bien pour le passage des troupeaux que pour les engins dans les terrains mécanisables.

3.1. Un territoire équitablement partagé

3.1.1. Des espaces agricoles compacts

Le tissu urbain de Bramans a la particularité d'être assez dense et bien délimité. Les surfaces agricoles sont donc plutôt préservées et les tenements assez grands. Le futur document d'urbanisme devra tenir compte de ce constat pour éviter le mitage des surfaces agricoles et l'enclavement de parcelles exploitées.

En 2014, la SAU de Bramans représente près de 19 % de la surface totale de la commune. Par comparaison, la SAU de la commune nouvelle de Val-Cenis ne représente que 12 % de la surface totale de son territoire.

Tableau 7 : Comparaison de l'occupation de l'espace entre Bramans et la commune nouvelle de Val-Cenis

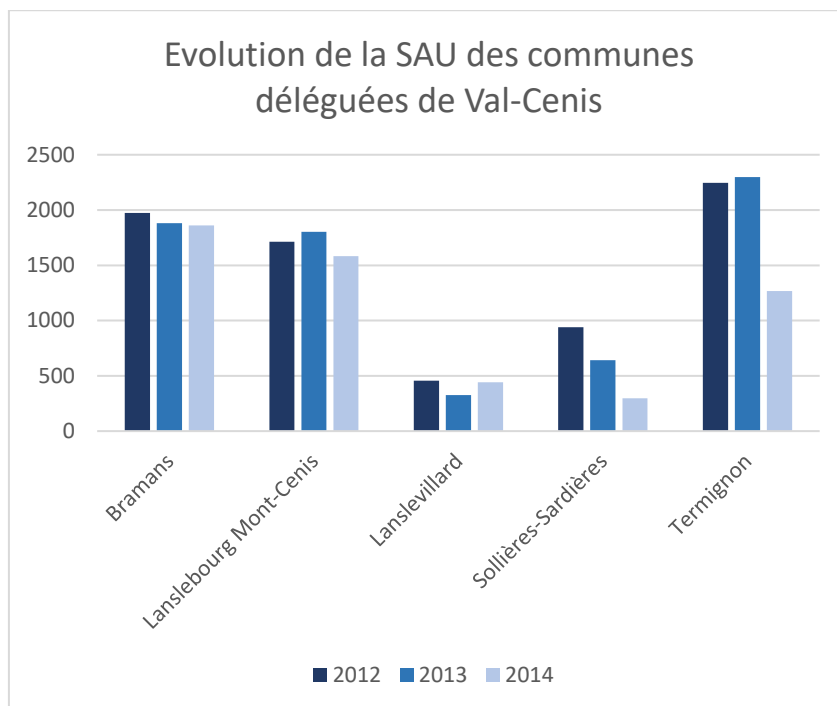
	Surface totale	SAU en 2014	% SAU
Bramans	9 839 ha	1 860 ha	18,9%
TOTAL Val Cenis	45 486	5 449	12,0%

Source : Observatoire des Territoires de la Savoie.

Les exploitations agricoles de Val-Cenis sont majoritairement tournées vers l'élevage. Compte tenu des surfaces d'alpage importantes à Bramans, la commune déléguée fait partie des territoires les plus agricoles de Haute-Maurienne.

L'évolution de la SAU communale entre 2012 et 2014 a légèrement diminuée, comme dans les autres communes déléguées de Val-Cenis (il s'agit de données déclaratives susceptibles d'évoluer en fonction des années).

Graphique 3 : Comparaison de l'évolution des SAU des communes déléguées de Val-Cenis entre 2012 et 2014



Source : Observatoire des Territoires de la Savoie.

3.1.2. Contraintes liées à l'exploitation

Pour améliorer les conditions de travail des agriculteurs et pour résoudre les difficultés pour traverser la route départementale, un chemin a été aménagé sur les rives du ruisseau d'Ambin. Il permet aux engins agricoles de circuler plus facilement en contournant les zones urbaines et la départementale 1006.

De manière générale, la préservation des accès existants et leur entretien fait partie des enjeux pour garantir la pérennité et la viabilité des exploitations.

La proximité de certaines parcelles agricoles avec les zones urbaines peut également poser différents problèmes pour les agriculteurs notamment en ce qui concerne l'irrigation et l'épandage des effluents agricoles. Les zones urbaines ou à urbaniser devront respecter des reculs ou des distances suffisantes pour ne pas compromettre le travail et le fonctionnement normal des exploitations.

Différents agriculteurs ont également énoncé l'entretien et le développement du réseau d'irrigation comme un enjeu pour la plaine de l'Arc dans la mesure où l'irrigation est raisonnée.

Photo 5 : Chemins aménagés sur les rives du ruisseau d'Ambin



3.1.3. Enveloppes urbaines compactes et sièges d'exploitations groupés

Les enveloppes urbaines de Bramans ont la particularité d'être relativement compactes. Un bâtiment d'élevage est situé en bordure du Chef-lieu. Les autres sont regroupés dans la zone artisanale et agricole des Glières.

L'implantation des exploitations agricoles par rapport aux zones d'habitat est importante, car la proximité des bâtiments agricoles avec l'enveloppe urbaine peut contraindre leur développement. En effet, le « principe de réciprocité » (Article L. 111-3 du Code rural et de la pêche maritime) instaure des distances d'éloignements des bâtiments agricoles par rapport aux zones habitées.

Ainsi les bâtiments agricoles devront faire partie des zones A identifiées au futur PLU, afin de permettre leur évolution. Les secteurs de délocalisation potentielle des exploitations situées dans ou proche de l'enveloppe urbaine devront également faire partie de la zone A.

Photo 6 : Zone artisanale et agricole des Glières



Photo 7 : Parcelles agricoles à l'arrière du Verney



Parmi les enjeux liés à l'activité agricole communale, la proximité des parcelles exploitées par rapport aux sièges d'exploitation est primordiale. En effet, la plupart des exploitations sont sous la menace de l'extension urbaine des villages du Chef-lieu et du Verney.

Au-delà du simple fait d'éviter les déplacements et de réduire les nuisances liées à l'activité agricole (bruit, odeurs, ...), prioriser la conservation des parcelles proches des exploitations permet de garantir la viabilité économique de ces dernières. Le morcellement des terrains exploités par un agriculteur allonge et complexifie les temps de travail. Le rendement s'affaiblit, ce qui peut conduire à la mise en péril d'une exploitation.

Environ 37,3 ha de terres agricoles dans la plaine sont considérés à enjeu stratégique par rapport à leur proximité des bâtiments d'élevage. Cela représente environ 30 % des terres agricoles de la vallée de l'Arc.

→ Carte « Enjeu 1 : Proximité des surfaces agricoles »

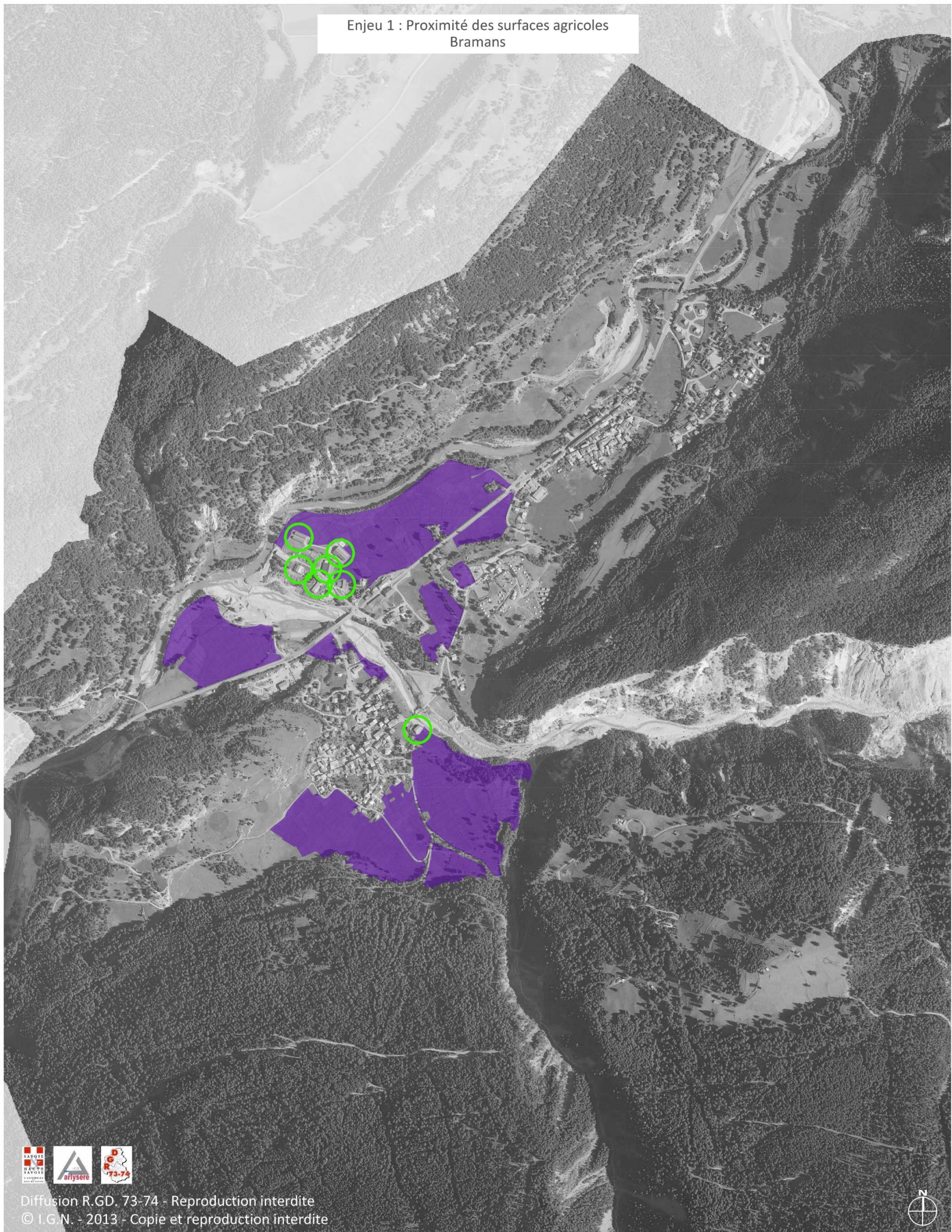
Le caractère proche des surfaces agricoles a été jugé selon deux critères :

- distance maximum comprise entre 350 et 450 m, par rapport au bâtiment d'élevage, de la parcelle ou d'une partie significative de la parcelle et de son accès,
- les terrains exploités par l'exploitation ou par d'autres exploitations et se situant dans le périmètre autour de celles-ci.

Pour correspondre à la réalité du terrain et des usages, les limites physiques (route, dénivelé, rivière, ...) du territoire ont été prises en compte.

Nota bene : Pour une meilleure compréhension des enjeux, les cartes ne reprennent que la partie de la commune située en vallée de l'Arc. Les alpages sont considérés comme non vulnérables vis-à-vis du développement urbain de la commune et comme des espaces naturels à préserver pour leur vocation pastorale.

Carte 2 : « Enjeu 1 : Proximité des surfaces agricoles »



LEGENDE

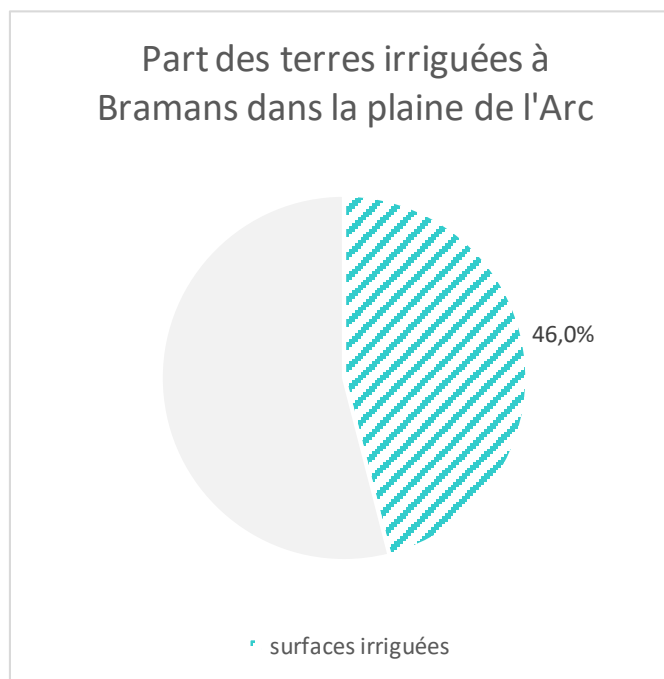
- Surfaces agricoles de proximité
- Bâtiment d'élevage

3.2. Un territoire façonné par la pratique de l'élevage

3.2.1. Un réseau d'irrigation développé

Le réseau d'irrigation dans la vallée de Bramans est particulièrement développé. Ainsi près de la moitié des terrains agricoles sont irrigués, soit environ de 58,7 ha.

La Haute-Maurienne est une vallée des Alpes relativement sèche. Les réseaux d'irrigation mis en place sur la plupart des communes permettent d'améliorer la productivité des terres et notamment des près de fauche.



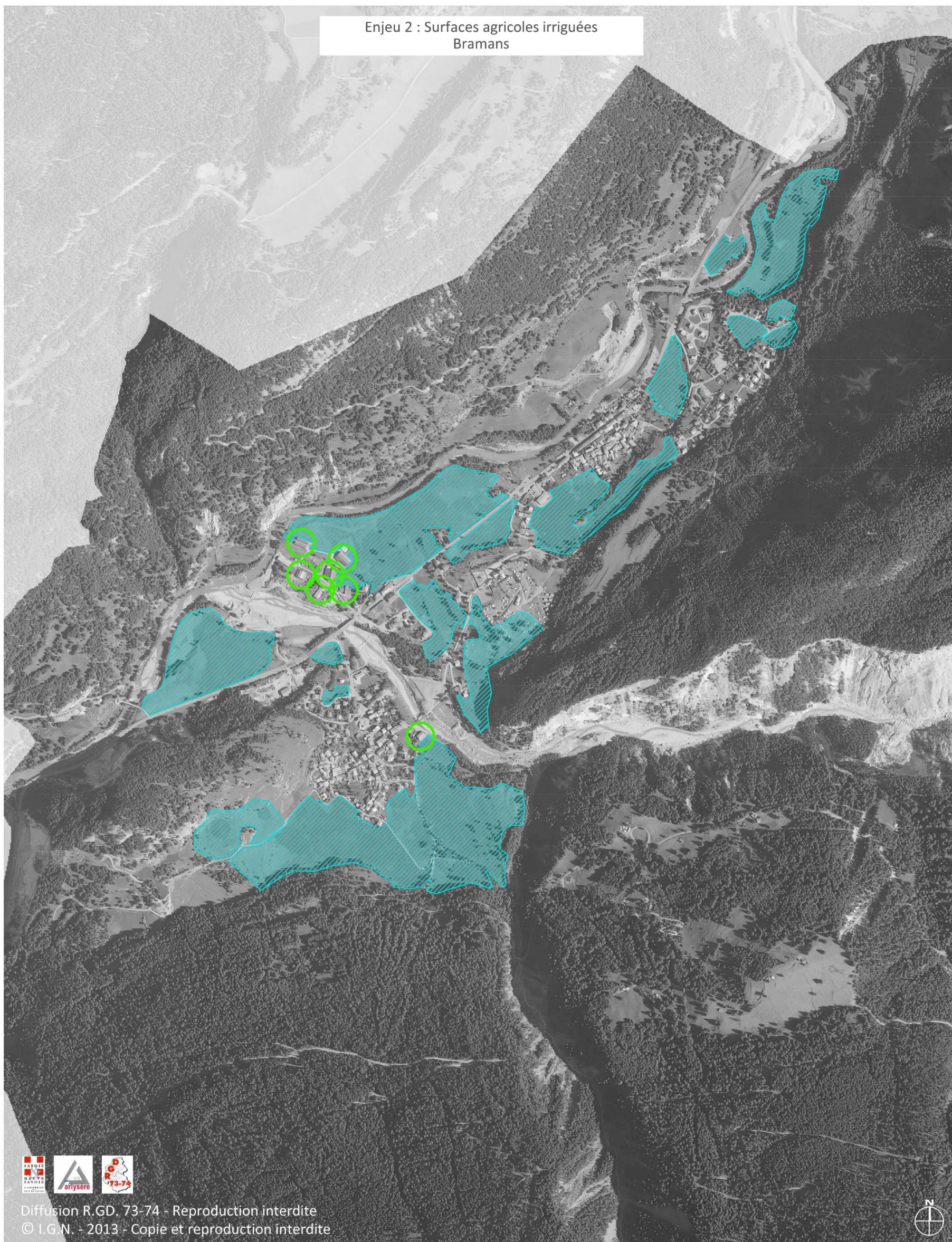
Dans une région sèche comme la Vallée de la Maurienne, l'irrigation contribue au dynamisme et à la pérennité des activités agricoles. Les secteurs irrigués doivent être préservés de l'urbanisation.

→ Carte « Enjeu 2 : Surfaces agricoles irriguées »



Les surfaces irriguées sur la commune déléguée de Bramans ont été définies en fonction des informations fournies par le GIDA (Groupement Intercantonal de Développement Agricole) Haute Maurienne et des réponses des agriculteurs dans l'enquête de 2017.

Nota bene : Pour une meilleure compréhension des enjeux, les cartes ne reprennent que la partie de la commune située en vallée de l'Arc. Les alpages sont considérés comme non vulnérables vis-à-vis du développement urbain de la commune et comme des espaces naturels à préserver pour leur vocation pastorale.

Carte 3 : « Enjeu 2 : Surfaces agricoles irriguées »



LEGENDE

-  Surfaces irriguées
-  Bâtiment d'élevage

3.2.2. Une organisation amont / aval des terres agricoles

Dans son ensemble, l'utilisation des surfaces agricoles se répartit en deux types : les terrains plats sont exploités pour le fourrage et les coteaux en partie boisés sont utilisés pour la pâture des troupeaux. Une particularité à Bramans est l'utilisation de certaines parcelles pour la culture de la luzerne (environ 20 ha). Il s'agit de prairies temporaires dont la terre est retournée pour l'ensemencement.

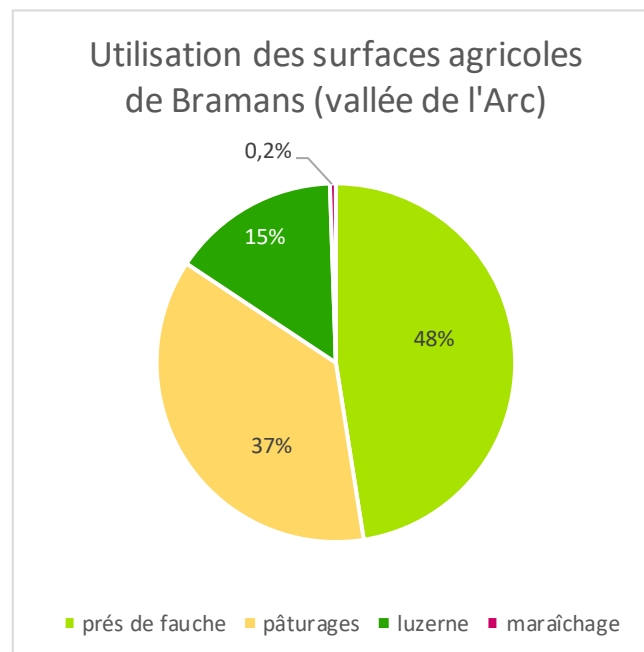
Quelques parcelles enclavées dans l'enveloppe urbaine subsistent. Pour la majorité ce sont des prés de fauche.

A noté que depuis 2019, une exploitation maraîchère s'est installée sur environ 3 000 m² de parcelles situés en contrebas du cimetière. Cependant cette activité représente une part infime du territoire.

La forte proportion de surfaces agricoles fauchées en vallée atteste de l'interdépendance entre les terres agricoles en aval (vallée de l'Arc) et celles en amont (alpages).

La plaine est en grande partie exploitée pour le foin et la luzerne afin de nourrir les bêtes l'hiver, néanmoins, une grande partie des surfaces fauchables sont actuellement pâturées. L'été les troupeaux montent aux alpages pour préserver les terres de plaine.

Ainsi la préservation des prés de fauche et des prairies temporaires est essentielle dans la mesure où leur diminution verrait l'entretien des alpages diminuer de façon encore plus importante.



→ Carte « Enjeu 3 : Utilisation des surfaces agricoles »

L'utilisation du sol des surfaces agricoles de Bramans a été répartie en trois types :

- les surfaces fauchables (dont une partie est néanmoins pâturée),
- les surfaces pâturées,
- les prairies temporaires (luzerne, ...),
- les parcelles maraîchères.

Ce classement est le résultat de l'enquête réalisée auprès des agriculteurs en 2017.

Nota bene : Pour une meilleure compréhension des enjeux, les cartes ne reprennent que la partie de la commune située en vallée de l'Arc. Les alpages sont considérés comme non vulnérables vis-à-vis du développement urbain de la commune et comme des espaces naturels à préserver pour leur vocation pastorale.

→ Carte « Enjeu 3bis : Potentiel de défrichement »

Un certain nombre de parcelles forestières ou enfrichées représente autant de possibilité d'améliorer la qualité des espaces agricoles et d'en accroître leur surface.

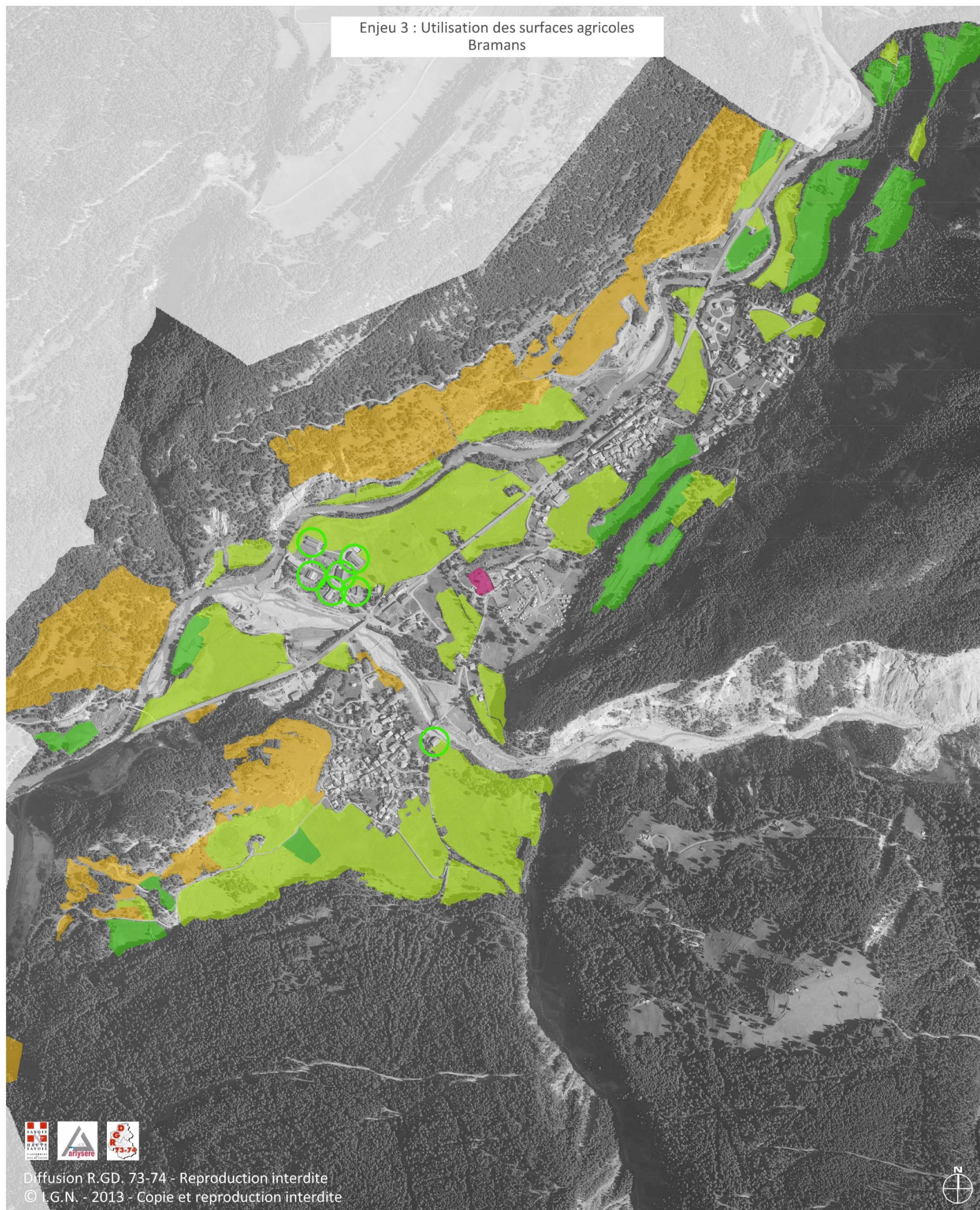
Cet inventaire a été organisé en deux parties :

- les secteurs défrichés,
- les secteurs défrichables.

Ce classement est le résultat de l'enquête réalisée auprès des agriculteurs en 2017.

Nota bene : Pour une meilleure compréhension des enjeux, les cartes ne reprennent que la partie de la commune située en vallée de l'Arc. Les alpages sont considérés comme non vulnérables vis-à-vis du développement urbain de la commune et comme des espaces naturels à préserver pour leur vocation pastorale.

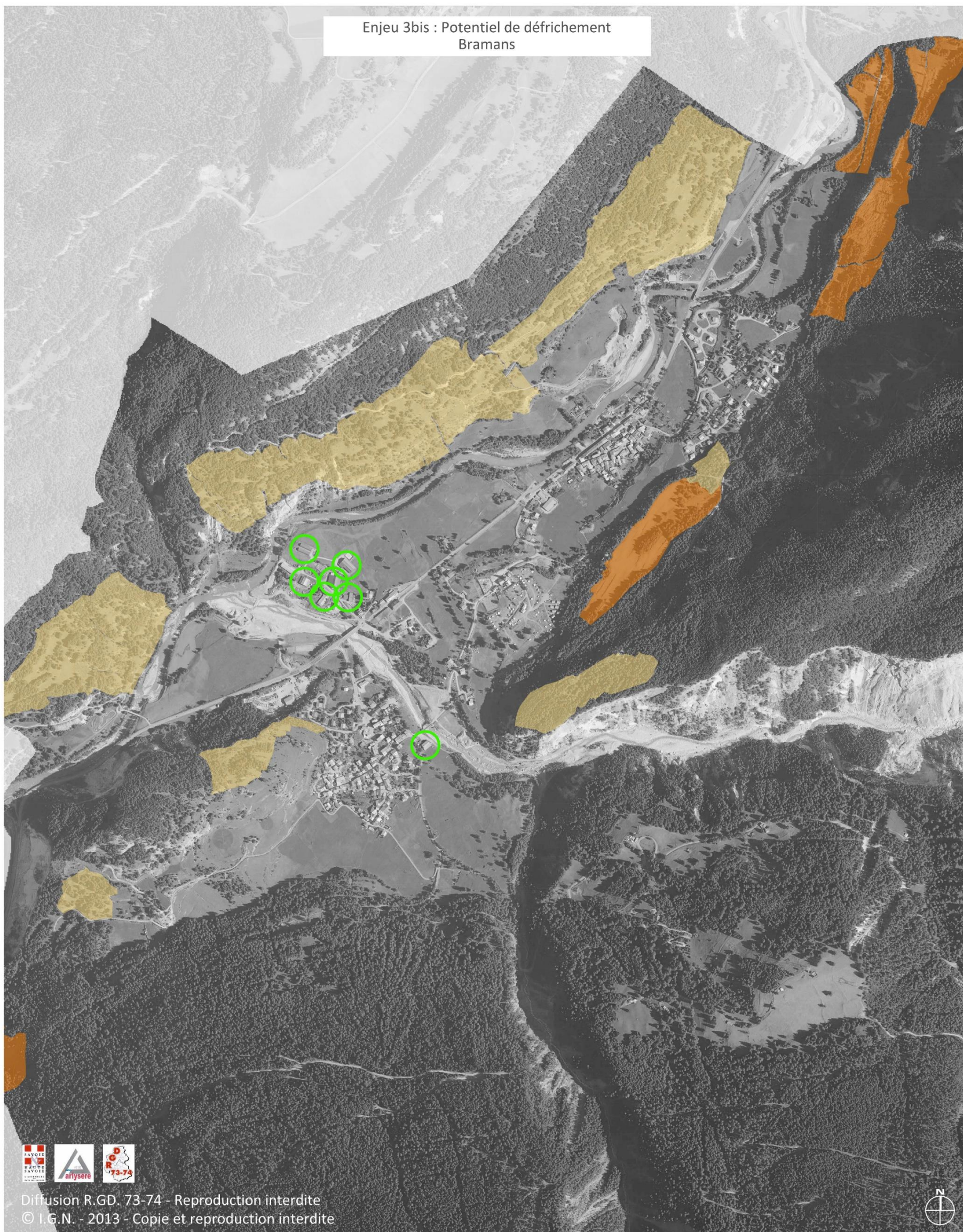
Carte 4 : « Enjeu 3 : Utilisation des surfaces agricoles »






LEGENDE

- Surfaces fauchables
- Surfaces pâturées
- Prairies temporaires (luzerne, ...)
- Maraîchage
- Bâtiment d'élevage

Carte 5 : « Enjeu 3bis : Potentiel de défrichement »

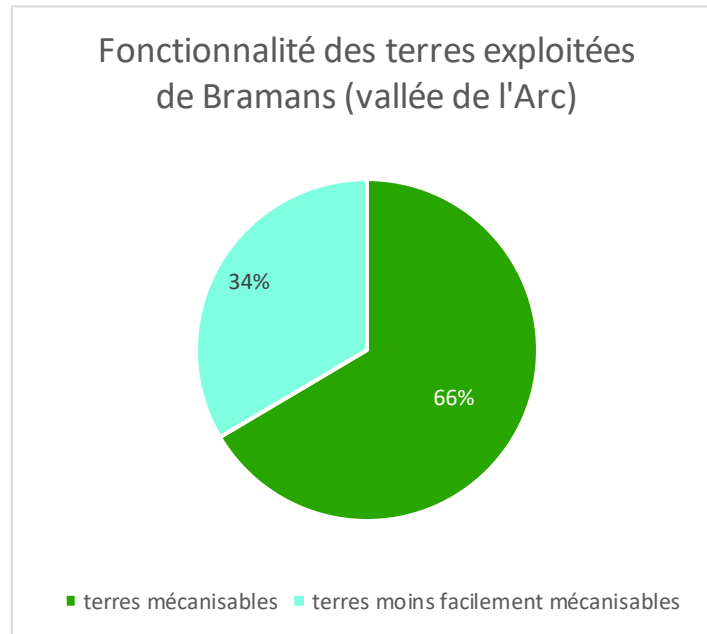


LEGENDE

-  Secteurs défrichés
-  Secteurs défrichables
-  Bâtiment d'élevage

3.2.3. Des parcelles fonctionnelles

L'enquête réalisée auprès des agriculteurs a révélé la bonne fonctionnalité des surfaces agricoles dans la plaine de Bramans, puisqu'environ 66 % du territoire agricole est considéré comme facilement mécanisable. On peut remarquer que les terres de la plaine de l'Arc sont également irriguées pour la plupart.



Le caractère fonctionnel des sols est un facteur évidemment important pour le dynamisme et la pérennité d'une exploitation agricole. La mécanisation des terres revêt un caractère encore plus stratégique dans le cadre de l'élevage, car il permet aux exploitations de produire le fourrage nécessaire à leur activité. La diminution des surfaces de fauche en vallée conduit inexorablement à la diminution des troupeaux et à un abandon progressif des alpages.

Bien que pérenne et dynamique, l'agriculture bramanaise reste fragile car les meilleurs terrains sont menacés par l'urbanisation.

→ Carte « Enjeu 4 : Fonctionnalité des terres exploitées »

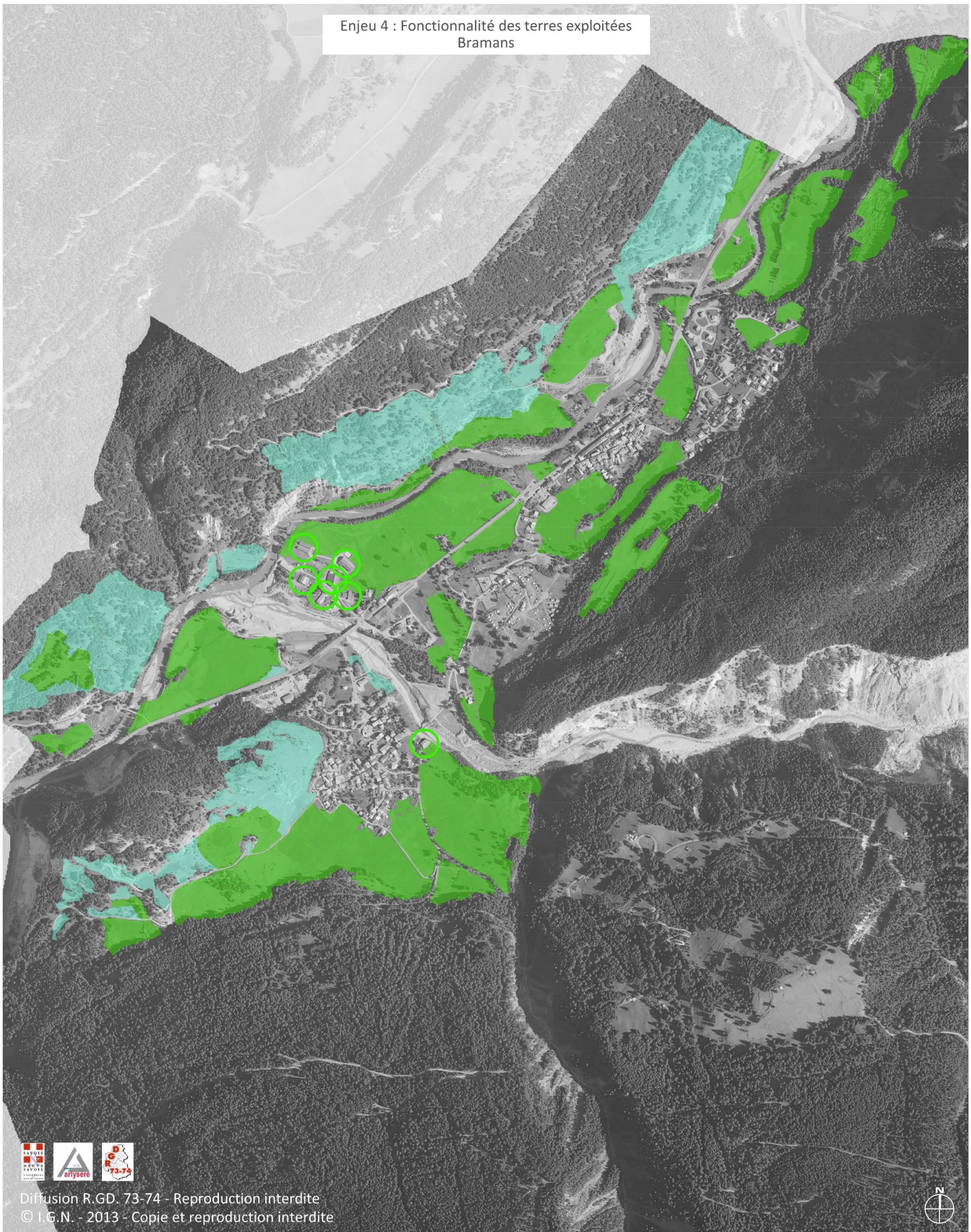
La fonctionnalité des terres agricoles de Bramans a été classée selon deux catégories :

- les terres mécanisables,
- les terres moins facilement mécanisables.

Ces catégories ont été définies en fonction des possibilités de mécanisation des terrains, de la taille des tènements ou des contraintes liées à l'urbanisation.

Nota bene : Pour une meilleure compréhension des enjeux, les cartes ne reprennent que la partie de la commune située en vallée de l'Arc. Les alpages sont considérés comme non vulnérables vis-à-vis du développement urbain de la commune et comme des espaces naturels à préserver pour leur vocation pastorale.

Carte 6 : « Enjeu 4 : Fonctionnalité des terres exploitées »



LEGENDE

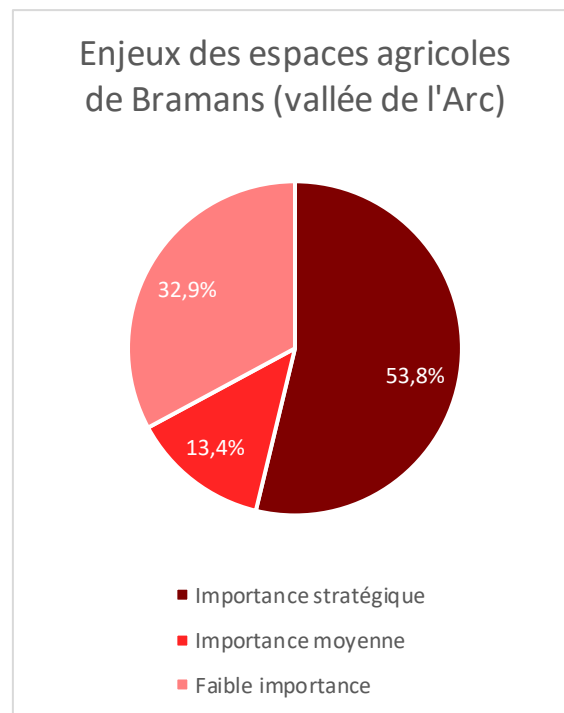
- Terres mécanisables
- Terres moins facilement mécanisables
- Bâtiment d'élevage

3.3. Synthèse

Le présent diagnostic agricole, en croisant les enjeux liés à la proximité des terres cultivées, au réseau d'irrigation actuel, à l'usage des terres et à la fonctionnalité des terrains, s'attache donc à mettre en avant la nécessité de réfléchir à l'équilibre à trouver entre le développement urbain de Bramans et les activités agricoles. En effet, dans l'espace restreint qu'est la vallée de l'Arc et où le foncier est limité, les exploitations de Bramans sont vulnérables vis-à-vis des extensions futures du village sur les terres agricoles.

A noter que certains terrains irrigués et fauchables peuvent, suite à l'implantation d'une construction récente, présenter une certaine difficulté d'accès. C'est par exemple le cas au nord de Plan Sérenaz. L'enjeu n'est cependant pas modifié, car le terrain présente toujours le même intérêt pour l'agriculture une fois la problématique de l'accès résolue.

Après croisement des données, on constate que près de 54 % des espaces agricoles en vallée de Bramans ont été définis comme ayant une importance stratégique. Il s'agit pour la majorité de terrains fonctionnels situés à proximité des exploitations et déjà irrigués ou du secteur exploité pour l'activité maraîchère. Environ 13,4 % sont d'importance moyenne. Ce sont des plus petits tènements, parfois enclavés dans le bâti, mais qui sont cependant facilement mécanisables et proches des sièges d'exploitation. Enfin, les 32,9 % d'espaces agricoles de faible importance correspondent à des terrains moins fonctionnels situés à l'écart des exploitations et sur les coteaux plus accidentés de la vallée de l'Arc.



→ Carte « Synthèse des enjeux agricoles »

Au final, les surfaces agricoles du territoire de Bramans ont été classées selon trois catégories :

- les surfaces d'importance stratégique,
- les surfaces de moyenne importance,
- les surfaces de faible importance.

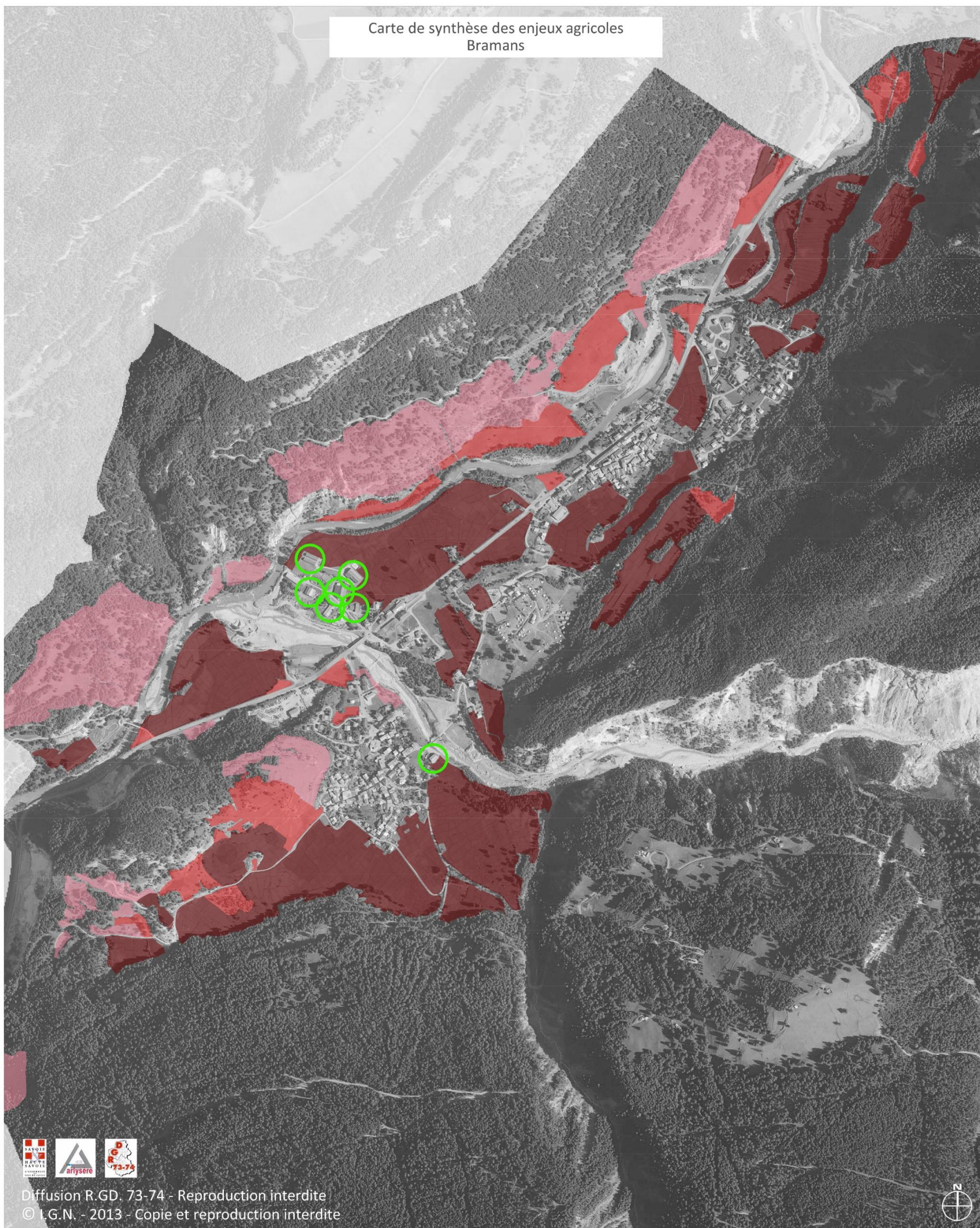
Les critères de classement des terrains sont les suivants :

- les surfaces à proximité des sièges d'exploitation,
- l'irrigation des terres,
- la fonctionnalité des terres exploitées,
- l'usage et le type d'exploitation des surfaces,
- la taille des tènements et l'enclavement dans l'urbanisation existante.





Pour correspondre à la réalité du terrain et des usages, les limites physiques (routes, dénivelé, rivière, ...) du territoire ont été prises en compte.

Nota bene : Pour une meilleure compréhension des enjeux, les cartes ne reprennent que la partie de la commune située en vallée de l'Arc. Les alpages sont considérés comme non vulnérables vis-à-vis du développement urbain de la commune et comme des espaces naturels à préserver pour leur vocation pastorale.

Carte 7 : « Synthèse des enjeux agricoles »

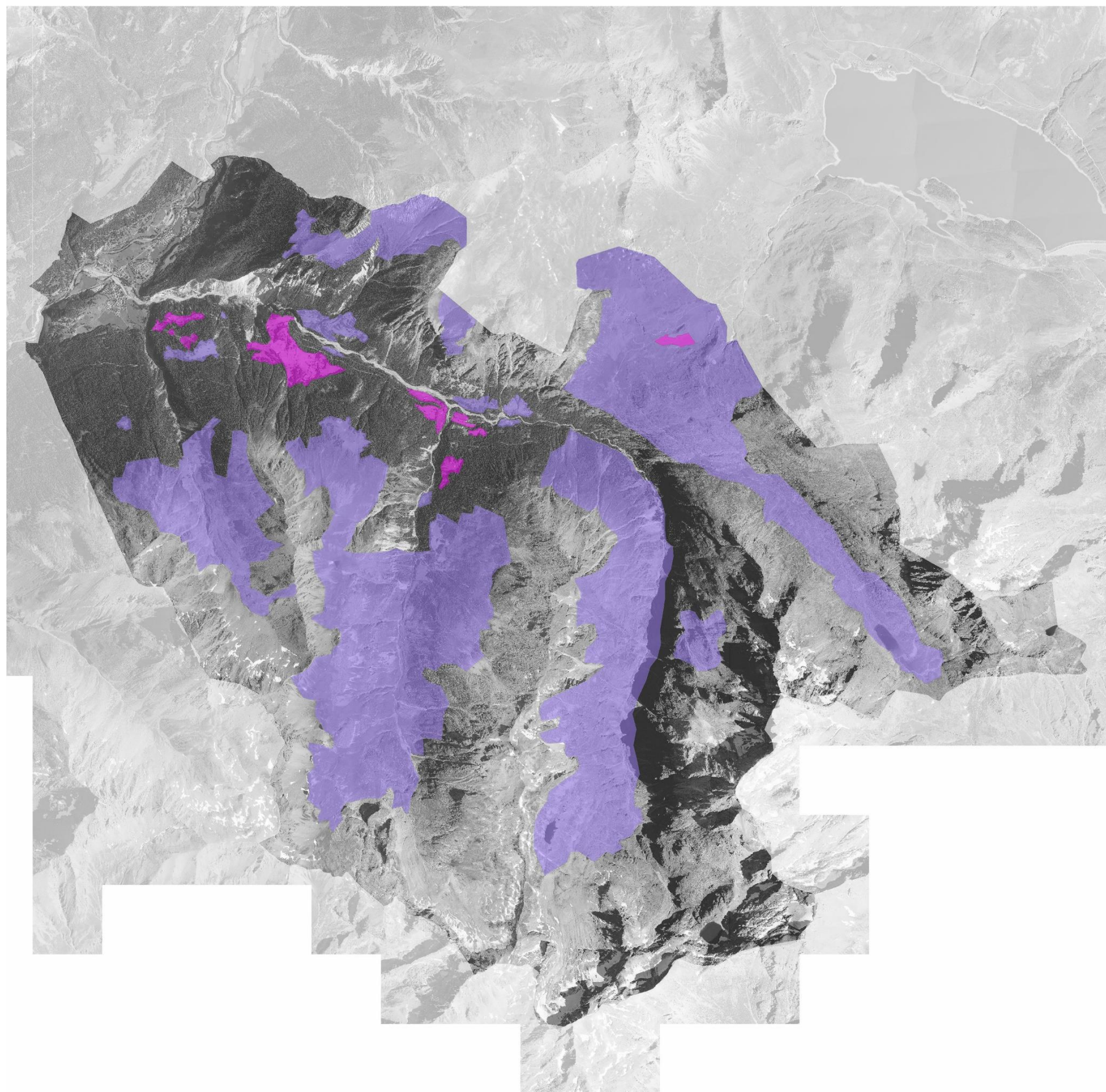


LEGENDE

-  Importance stratégique
-  Importance moyenne
-  Faible importance
-  Bâtiment d'élevage

Carte 8 : « Surface agricole exploitée dans les alpages »



Surface agricole exploitée dans les alpages
Bramans



Diffusion R.GD. 73-74 - Reproduction interdite
© I.G.N. - 2013 - Copie et reproduction interdite



LEGENDE

-  Surfaces pâturées
-  Surfaces fauchables

SYNTHESE ET ENJEUX

Synthèse

10 exploitations agricoles avec siège sur la commune déléguée de Bramans dont une exploitation maraîchère récente

Des espaces agricoles à préserver identifiés par le SCOT

7 bâtiments d'élevage dans la vallée de l'Arc auxquels s'ajoutent de nombreuses fermes et chalets d'alpage

Réseau d'irrigation développé et mécanisation facile des terrains dans la plaine de l'Arc

Pérennité estimée supérieure à 10 pour tous

Un cheptel communal plus important en été grâce aux transhumants et des exploitations exclusivement orientées vers l'élevage

Enjeux

↔ Protéger le caractère rural du territoire et le dynamisme des activités agricoles.

↔ Permettre la diversification et le développement d'autres activités agricoles, ayant besoin de moins de foncier.

↔ Préserver les prés de fauche en fond de vallée, nécessaires au fonctionnement des exploitations. Protéger le caractère naturel et fonctionnel des alpages.

↔ Préserver les espaces agricoles disponibles à proximité des bâtiments d'élevage, pour le bon fonctionnement de ceux-ci.

↔ Préserver en priorité les terres agricoles déjà irriguées et facilement mécanisables.

↔ Garantir la pérennité des exploitations.

↔ Pérenniser l'élevage pour garantir l'entretien des terres agricoles et des alpages.